



Toulouse, le 4 juin 2021

A l'attention des  
Candidat.e.s aux élections départementales dans le département de la Haute-Garonne,

Mesdames et Messieurs les candidat.e.s et élu.e.s,

Vous présentez votre candidature aux élections départementales dans le département de la Haute-Garonne. Dans le cadre de ce mandat, si vous êtes élu-es, vous aurez notamment la charge d'assurer la protection des enfants et adolescent-es en danger présent-es sur votre territoire.

A cet égard, nous souhaitons vous interpeler sur la **situation préoccupante des mineur-es non accompagné-e.s (MNA)**. En effet, et comme le prévoit la loi, parce qu'il-elle-s sont âgé-es de moins de 18 ans et qu'il-elles se trouvent temporairement ou définitivement privé-es de la protection de leur famille, ces enfants relèvent de la protection de l'enfance et donc des Conseils départementaux, comme tout enfant en danger, sans condition de nationalité.

Pourtant, dès leur arrivée en France, il-elles sont confronté-es au rejet, à la suspicion, à la remise en cause de leur identité, de leur âge, de leur histoire.

Sur la base d'évaluations sociales souvent sommaires, subjectives et inadaptées, un grand nombre se retrouvent à la rue où placés dans des dispositifs temporaires de mise à l'abri. En Haute-Garonne, près de 80% ne sont pas reconnus mineur.es par le Conseil Départemental<sup>1</sup>. En 2020 pourtant, sur la centaine de jeunes accueillis par nos associations, plus de 90% de celles et ceux qui ont fait un recours auprès de la justice ont été reconnus mineur.es en danger.

Durant ces longs mois/années, et quelle que soit l'issue, les épreuves se succèdent, parfois d'une grande violence, les faisant arriver au bout du parcours abimés, traumatisés, éreintés.

L'impact de certaines pratiques institutionnelles sur leur santé physique et psychique est particulièrement inquiétant et compromet gravement leur avenir.

Ainsi, nous souhaitons aujourd'hui vous interpeler sur les pratiques actuellement en vigueur en Haute-Garonne, que nous espérons voir changer grâce à l'action que vous pourrez porter une fois élu.es :

- **La conduite des évaluations** par le dispositif d'évaluation mis en place par le Conseil Départemental (le DDAEOMIE) dont la gestion est confiée à l'ANRAS. De nombreux témoignages de mineur.es mais aussi de professionnels ayant travaillé dans ce dispositif, relatent le caractère arbitraire, subjectif et opaque de ces évaluations dont

---

1 Chiffres publiés par le CD en 2019 : sur 463 évaluations du DDEAOMI, 95 reconnaissances de minorité

les rapports ne sont jamais remis aux mineur.es. L'absence de critères objectifs, la non prise en compte des documents d'identité et les questionnements incessants des récits ne respectent pas le cadre posé par la circulaire Taubira du 31 mai 2013<sup>2</sup> et conduisent à des évaluations à charge où le doute ne profite pas au mineur.es.

- **Le recours à la pratique de tests osseux quasi systématique** : scientifiquement très contestés, les examens osseux (radio du poignet, odontologique ou scanner de la clavicule), sont également contestables éthiquement. Il est inacceptable en effet d'irradier des personnes à des fins non médicales. Plusieurs pays ont d'ailleurs interdit cette pratique depuis longtemps comme le Royaume-Uni.
- **La non-mise à l'abri des mineur.s durant le temps du recours** : alors que près de 50% des mineur.es « déboutés » par le DDAEOMIE décident de faire appel de cette décision, aucune prise en charge n'est proposée par le Conseil Départemental. A ce jour, deux solutions s'offrent alors à eux/elles : la rue, ou un dispositif de mise à l'abri temporaire à bas seuil mis à disposition par la Mairie le temps du recours, excluant par ailleurs les filles mineures.
- **La remise à la rue ou dans des dispositifs d'urgence, de mineur.es placés parfois depuis plusieurs mois dans des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), nouvelle pratique depuis 2021 du Conseil Départemental** : En 2020 dans un contexte de grève des avocats puis de confinement et face à l'urgence de la situation, certain.es mineur.es ont été reconnus puis placés par la Juge des Tutelles et non par la Juge des Enfants. Ces jeunes ont été pris en charge pendant plusieurs mois, scolarisés, accompagnés, soignés. Et pourtant, le Conseil Départemental a décidé de faire appel 8 fois sur 10 de la décision de la juge des tutelles, cassant ainsi le travail entamé par les éducateurs de l'ASE, les enseignants, les professionnels de santé. Cette pratique doit cesser tant elle est destructrice pour les adolescents, mais aussi pour les professionnels et bénévoles qui les accompagnent.

Omar\*, dont la santé psychique fragile a justifié la saisie de la juge des tutelles, a été confié par celle-ci à l'ASE en juillet dernier. Une fois pris en charge, il a pu trouver un contrat d'apprentissage. Son patron est très content de lui. Mais suite à l'attaque de son placement par le CD, il a perdu en appel et a été sorti de son foyer. Dans un grand état de fragilité, il a déjà menacé de se suicider.

Alpha\*, placé par la juge des tutelles en décembre dernier est actuellement en 1<sup>er</sup> pro où il réussit brillamment. Ses démarches pour obtenir un passeport qui allait définitivement attester de sa minorité allaient aboutir. En mars, le CD décide d'attaquer le placement. Il a perdu en appel et a été sorti de son foyer début avril. Il a atteint sa majorité fin avril, écartant toute possibilité d'être pris en charge. Il a finalement reçu son passeport quelques jours plus tard...

*\*les prénoms ont été modifiés*

La période qui s'ouvre est cruciale. Il faut **replacer l'accueil et la solidarité au cœur des discours et des politiques publiques et en finir avec la mise en œuvre d'une politique du soupçon qui a de graves conséquences sur l'accès aux droits et à la santé de ces enfants et adolescent.es.**

A l'approche des élections départementales, nos associations souhaitent vous inviter à prendre des engagements concrets pour la mise en place de mesures d'accueil et pour le respect des droits des enfants et adolescent.es non accompagné.es, en signant la charte d'engagement préparée par le collectif des Etats Généraux des Migrations ci-jointe.

<sup>2</sup> [https://www.gisti.org/IMG/pdf/circ\\_2013-05-31\\_norjusf1314192c\\_mie.pdf](https://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_2013-05-31_norjusf1314192c_mie.pdf)

A cette fin, nous sommes disposé·es à vous rencontrer et échanger avec vous autour de propositions concrètes que vous trouverez dans cette Charte d'engagement que vous pouvez retrouver également en ligne sur le site des EGM : <https://eg-migrations.org/Je-m-engage>

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier, restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous transmettons nos sentiments les plus respectueux.

Signatures :

La CIMADE  
Médecins du Monde  
Les Etats Généraux des Migrations - 31  
Solidarity Union  
TEC31  
La LDH – Section Toulouse  
CCFD – Terre Solidaire  
RESF 31

**Contacts :**

Florence Bourgade Mazet - Association TEC31 : [assotec31@gmail.com](mailto:assotec31@gmail.com)

Marie Rajablat – Médecins du Monde : [marie.rajablat@gmail.com](mailto:marie.rajablat@gmail.com)